WEST AFRICAN HEALTH ORGANISATION
ORGANISATION OUEST AFRICAINE DE LA SANTE
ORGANIZAÇÃO OESTE AFRICANA DA SAÚDE

19ème Session Ordinaire de l'Assemblée des Ministres de la Santé de la CEDEAO
4 – 8 Juin 2018, Banjul, en Gambie

RESOLUTION sur "l'ELIMINATION DE LA FISTULE OBSTETRICALE (FO) DANS NOS PAYS MEMBRES"

Vu : le Protocole A/P2/87 portant création de l'Organisation ouest-africaine de la santé (OOAS),

Considérant :

- l'objectif de l'OOAS d'améliorer de manière significative la santé des populations de la région CEDEAO ;

- l'appel du Secrétariat général des Nations Unies d'éliminer la fistule en Afrique de l'Ouest « d'ici une génération », le besoin pour la région d'une prévention optimisée de la fistule intégrant des procédures chirurgicales sûres dans la mise en œuvre de la santé reproductive, maternelle, néonatale et infantile, un engagement communautaire d'identification efficiente et confidentielle des patients, le respect des droits des femmes, des jeunes, des adolescents, ainsi que des partenariats, la coordination et la mobilisation des ressources conséquentes ;

- Que les pays de l'espace de la CEDEAO portent le fardeau le plus lourd en matière de morbidité et de mortalité maternelles dans le monde; et que la fistule obstétricale constitue l'indicateur clé de l'énorme inégalité qui existe dans le domaine de la santé et du bien-être des femmes et des filles ; que les pays de l'espace CEDEAO ont besoin d'une feuille de route claire avec les étapes spécifiques à franchir pour éliminer la fistule d'ici 2030 ;

- L''engagement politique affiché au plus niveau par les chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO ; par la réunion régionale des Premières dames de la CEDEAO sur la fistule obstétricale pour une Afrique de l'Ouest et du Centre sans fistule, tenue à Niamey en mars 2018; par les partenaires au développement ; par les institutions académiques et les organisations professionnelles pour l'amélioration continue de la qualité de vie des femmes en Afrique de l'Ouest ;

Conscient :

- Qu'avec l'efficacité du leadership et de l'investissement des gouvernements ainsi que les efforts concertés des nombreuses parties prenantes et professionnels de santé dans la région, il est possible de catalyser de façon considérable de meilleurs résultats en matière de santé pour les femmes ;

Reconnaissant que :

les adolescentes sont particulièrement vulnérables à la morbidité et à la mortalité maternelles, y compris en ce qui concerne la fistule obstétricale ; et préoccupée par le fait que la grossesse et l'accouchement soient la principale cause de décès chez les filles âgées de 15 à 19 ans dans de nombreux pays à revenu faible ou intermédiaire ; que les femmes âgées de 30 ans et plus courent un risque accru de subir des complications et de mourir pendant l'accouchement ;

Le manque d'accès à la santé sexuelle et reproductive, y compris aux services obstétricaux d'urgence, demeure l'une des principales causes de la fistule obstétricale ;

L'accès de tous à des soins de qualité, y compris à des soins obstétricaux d'urgence, ainsi que l'accès à un personnel qualifié et à une chirurgie sûre, sont nécessaires pour réduire de manière significative la morbidité et la mortalité maternelles et néonatales ;

Les liens entre la pauvreté, la malnutrition, le manque de services de santé adéquats, les grossesses précoces, les mariages précoces et forcés, la violence contre les jeunes femmes et les filles et l'inégalité entre les sexes sont des causes profondes de la fistule obstétricale ;

Les grossesses précoces augmentent le risque de complications avant et pendant l'accouchement, avec un risque beaucoup plus élevé de mortalité et de morbidité maternelles ;

L'accès limité, en particulier l'accès en temps opportun à des soins obstétricaux d'urgence de qualité, entraîne des taux élevés de fistules obstétricales et d'autres maladies maternelles, ainsi que la mortalité maternelle ;

Approuve cette résolution relative à l'élimination de la fistule obstétricale dans les États membres de la CEDEAO d'ici 2030 et,

Invite les États membres à :

- Faire preuve d'un engagement politique fort et continu ;
- Effectuer des investissements nationaux et mobiliser des ressources pour une action collective en vue d'éradiquer la fistule en Afrique de l'Ouest ;
- Impliquer davantage les organisations de la société civile, les organismes professionnels, les partenaires au développement et les autres parties prenantes dans le maintien et le renforcement des capacités des systèmes nationaux de santé intégrés, en partenariat avec les institutions académiques pour la prévention, l'identification des cas, la gestion chirurgicale et non chirurgicale, la réinsertion et la réhabilitation des femmes de la région affectées par la fistule. La promotion de données de qualité pour la prise de décision ainsi que la recherche opérationnelle sont essentielles au succès du programme d'élimination de la fistule;
- Garantir le droit à une éducation de qualité pour les femmes et les filles, redoubler d'efforts pour améliorer l'éducation des filles et des femmes à tous les niveaux, y compris au niveau de l'enseignement secondaire et supérieur,
- Etablir et appliquer strictement les lois pour élever l'âge minimum légal du mariage;

Invite les partenaires techniques et financiers à :

- Intensifier leurs efforts et leurs investissements pour aider les pays à élaborer des plans et stratégies nationaux et régionaux visant à mettre fin à la fistule en Afrique de l'Ouest d'ici 2030;

Encourage le Directeur général de l'OOAS à:

- Fournir un appui aux Etats Membres dans leurs efforts pour éliminer la fistule obstétricale et améliorer la santé des femmes ;

- Mobiliser les partenaires techniques et financiers pour soutenir les Etats membres dans leurs efforts pour améliorer la santé reproductive et dans la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales en matière de santé reproductive ou de planification familiale.

Banjul, le 8 juin 2018

Professeur Moustapha MIJIYAWA
Ministre de la Santé et de la Protection Sociale de la République Togolaise
Président en exercice de l'Assemblée des Ministres de la Santé de la CEDEAO